

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

Département du VAR

Arrondissement de BRIGNOLES

DEL . 51 / 2021

Nombre de Membres

L'An deux mil vingt et un le Mercredi 16 Juin ,

En exercice : 27

De Présents : 25

De votants : 27

ses

Le Conseil Municipal étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de séances après convocation légale, sous la présidence de M. BRUN Fernand, agissant en qualité de Maire.

. Etaient présents :

M. ADAM Stéphane -M. BENEDETTO Nicolas-Mme BOUCHER Julie-Mme DEZ Marylène-M. FERRARI Fabien-Mme GACNIK Marie-France-Mme LECUREUX Aurore-M. ROSSI Patrick-M. SANTONI Jean-Mme SCOTTO Fabienne-Mme PRUNET Sophie-M. TASSY Jacques-Mme THIERRY Martine-Mme TROISI Valérie-Mme YZQUIERDO Laurence-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-Mme DUPONT Karine-Mme AURIOL Anne-M. AIGUESPARSES Cédric-Mme BOULANGER Tamara-M. FRELIER Laurent-M. SEIGNOBOS Jean-Luc-M. HERAUD Jean-François-NICODEMO MéliSSia.

Procurations :

M. CAMARA Célestin donne procuration à Mme SCOTTO Fabienne

M. HURET David donne procuration à Mme LECUREUX Aurore.

.Etaient absents excusés- NEANT

Délibération portant choix de l'occupation du même rang que l'adjoint démissionnaire pour le nouvel adjoint suite à son élection.

Il a été procédé, conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Locales à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. FERRARI Fabien ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées

Vu le code général des collectivités territoriales,

Monsieur le Maire propose que l'adjoint démissionnaire soit remplacé par un élu de même sexe dans le but de respecter la parité conformément à l'article L2122-7-2 du CGCT.

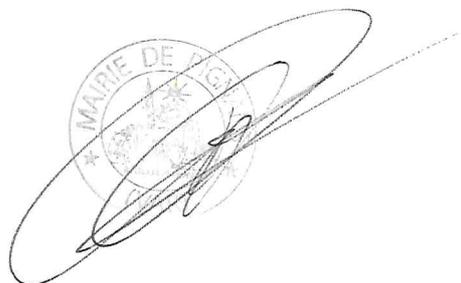
Monsieur le Maire propose que l'adjoint qui sera ainsi élu prenne le rang de 1^{er} Adjoint au Maire, et ne reste pas au dernier rang des adjoints.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de délibérer en ce sens.

Le Conseil municipal ouï l'exposé de Monsieur el Maire et après délibérations décide à l'unanimité que l'adjoint qui sera ainsi élu prenne le rang de l'adjoint démissionnaire.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

BRUN Fernand
Maire de PIGNANS



34
35
36
37
38
39
40
41
42
43
44
45
46
47
48
49
50
51
52
53
54
55
56
57
58
59
60
61
62
63
64
65
66
67
68
69
70
71
72
73
74
75
76
77
78
79
80
81
82
83
84
85
86
87
88
89
90
91
92
93
94
95
96
97
98
99
100